

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des maires de la MRC de La Mitis tenue à huis clos le 9 décembre 2020 à la salle Léon-Gaudreault de la MRC située au 300, avenue du Sanatorium à Mont-Joli ainsi que par téléconférence et visioconférence, à compter de 19 h 00, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

1. Ouverture et présences de la séance

SONT PRÉSENTS :

MMES	Maité Blanchette Vézina	Sainte-Luce
	Gitane Michaud	Les Hauteurs
	Carolle-Anne Dubé	Métis-sur-Mer
	Sonia Bérubé	La Rédemption
MM.	Bruno Paradis	Price
	Ghislain Michaud	Price
	Martin Soucy	Mont-Joli
	Rodrigue Roy	Grand-Métis
	Gilles Laflamme	Padoue
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Michel Côté	Sainte-Angèle-de-Mérici
	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Martin Reid	Saint-Octave-de-Métis
	Michel Verrault	Sainte-Jeanne-D'Arc
	André Lechasseur	Saint-Donat
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie

EST ABSENT :

M. Maurice Chrétien Sainte-Jeanne-D'Arc

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Marcel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Gagnon, directeur général adjoint et Mme Martine Caron, directrice de l'aménagement et du développement.

Le préfet, M. Bruno Paradis, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance, tenue exceptionnellement à huis clos dû aux événements entourant la pandémie du coronavirus (COVID-19) qui sévit actuellement, ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

C.M. 2020-12-250 Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par Mme Maité Blanchette Vézina et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

A. GESTION

1. Ouverture et présences de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2020
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivi
4. Première période de questions

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5. Nomination des membres du comité consultatif agricole
6. Résilience côtière, Phase II
7. Option aménagement : Demande de révision d'honoraires
8. Subvention camion en incendie, annulation du projet
9. Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC)

C. ADMINISTRATION

10. Approbation des comptes à payer de la MRC
11. Approbation des comptes à payer des TNO de La Mitis
12. Adoption du règlement RÈG339-2020 établissant la répartition des quotes-parts et des services de la MRC pour l'année 2021
13. Prévisions budgétaires des TNO 2021
 - 13.1 Adoption des prévisions budgétaires 2021 des TNO de La Mitis
 - 13.2 Adoption du règlement RÈG339-2021 de taxation pour l'année 2021 pour les TNO de La Mitis
14. Vente du bâtiment au 300, avenue du Sanatorium
15. Rapport d'optimisation en incendie

D. DIVERS

- a) Demandes de dons et commandites
- b) Confirmation permanence postes développement
- c) Confirmation permanence postes génie municipal
- d) Suivi Signature innovation / création Mitis Lab

E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. Fonds Régions et Ruralité
 - 16.1 Demande initiative régionale
 - 16.2 Demandes de soutien au développement agroalimentaire
17. Projet éolien Lac Alfred
 - 17.1 Suivi
18. Projet éolien La Mitis
 - 18.1 Suivi
19. Signature de l'entente Alliance
20. Entente de développement culturel
 - 20.1 Programme initiatives culturelles

F. HYGIÈNE DU MILIEU

21. Suivi

G. PÉRIODE DE QUESTIONS

H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

A. GESTION

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 25 novembre 2020

3.1 Adoption

C.M. 20-12-251

Il est proposé par M. Michel Côté, appuyé par Mme Maïté Blanchette Vézina et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2020 tel que présenté.

3.2 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du procès-verbal du 25 novembre 2020.

4. Première période de questions

Il n'y a pas de question.

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5. Nomination des membres du comité consultatif agricole

C.M. 20-12-252

CONSIDÉRANT QUE le règlement RÈG303-2016 relatif à la constitution du comité consultatif agricole prévoit un mécanisme de renouvellement de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des postes impairs est venu à échéance.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Maïté Blanchette Vézina, appuyée par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité de renouveler les mandats de messieurs Georges Deschênes (poste 1), Yannick Côté (poste 3), Francis Pelletier (poste 5) et André-Albert Proulx (poste 7). Ainsi, le comité est formé des membres suivants :

Poste	Catégorie	Nom
1	Membre du conseil de la MRC et non agriculteur	Georges Deschênes
2	Membre du conseil de la MRC et non agriculteur	Rodrigue Roy
3	Producteur agricole délégué par l'UPA	Yannick Côté
4	Producteur agricole délégué par l'UPA	Mathieu Langlois
5	Producteur agricole délégué par l'UPA	Francis Pelletier
6	Producteur agricole délégué par l'UPA	Jean Côté
7	Citoyen non élu et non agriculteur	André-Albert Proulx
8	Citoyen non élu et non agriculteur	André Blouin

6. Résilience côtière, Phase II

C.M. 20-12-253

CONSIDÉRANT QUE l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les communautés et les régions du Québec maritime ont besoin de plus d'outils pour intervenir adéquatement afin de réduire les risques côtiers et mieux planifier l'aménagement de la zone côtière en fonction de l'érosion;

CONSIDÉRANT QUE le projet Résilience côtière – Phase 1 a permis d'établir une collaboration avec la Chaire de recherche et le

LDGIZC et que cette équipe a déjà produit plusieurs données et outils de gestion qui nous seront éventuellement transmis;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs données récoltées dans la première phase du projet serviront directement à produire d'autres outils qui répondent à nos besoins dans la Phase 2;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe du LDGIZC désire collaborer avec nous, continuer de répondre à nos besoins et nous accompagner pour le choix et la mise en œuvre de solutions d'adaptation;

CONSIDÉRANT QUE le LDGIZC possède l'infrastructure de recherche et l'expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'implique aucun engagement financier de la part de la MRC et des municipalités, mais plutôt la participation à des rencontres de travail.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Maité Blanchette Vézina, appuyée par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet intitulé Résilience côtière – Phase 2 proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière du Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR.

7. Option aménagement : Demande de révision d'honoraires

C.M. 20-12-254

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire devenir propriétaire du pont Arthur-Bergeron;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier devra être aménagé afin de répondre aux besoins du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la firme Option aménagement qui a été mandatée pour proposer un plan de développement du pont, a déposé un projet à l'été 2020 dont des modifications majeures sont demandées.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Maité Blanchette Vézina, appuyée par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser les coûts supplémentaires demandés par la firme Option aménagement afin de terminer l'étude du concept d'aménagement du pont Bergeron au montant 6 485 \$;
- Que ce montant soit pris à même le fonds éolien régional.

8. Subvention camion en incendie, annulation du projet

C.M. 20-12-255

CONSIDÉRANT QU'une aide financière a été accordée à la MRC pour l'achat d'un véhicule pour l'intervention d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour procéder à l'acquisition arrive à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT la possibilité de la création d'une régie pour la gouvernance des services incendie sur le territoire de la MRC et l'incertitude de la nécessité d'avoir un autre véhicule pour ces services.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Maité Blanchette Vézina, appuyée par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité d'annuler ce projet et de procéder au remboursement de la subvention de 24 679 \$ au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

9. Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC)

C.M. 20-12-256

CONSIDÉRANT QUE l'érosion et la submersion des rives du fleuve Saint-Laurent sont des aléas survenant sur notre territoire et que des enjeux socio-économiques y sont associés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis prévoit réaliser, dans le cadre de son Plan d'action stratégique, un Plan d'adaptation aux changements climatiques comprenant un plan de gestion côtier;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et la MRC désirent poursuivre la réalisation d'une planification des aménagements côtiers;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif côtier a recommandé au Conseil des maires de La Mitis d'appuyer de nouvelles démarches d'aides financières pour l'avancement du plan de gestion côtier et que celle-ci a autorisé M. Paul Gingras, aménagiste de la MRC, à déposer un projet avec sa résolution CM-20-07-138.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Martin Soucy et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Marcel Moreau à signer tous les documents afférents au Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) pour et au nom de la MRC de La Mitis.

C. ADMINISTRATION

10. Approbation des comptes à payer de la MRC

C.M. 20-12-257

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par Mme Sonia Bérubé et résolu à l'unanimité d'autoriser les comptes à payer de la MRC de La Mitis tel qu'indiqué sur la liste des déboursés du mois de décembre 2020, transactions bancaires, chèques fournisseurs numéros 23245 à 23279 inclusivement, paiements par dépôt direct numéros 501451 à 501549, chèques, salaires numéros 539316 à 539443 inclusivement pour un montant total de 1 751 058.85 \$.

11. Approbation des comptes à payer des TNO de La Mitis

C.M. 20-12-258

Il est proposé par Mme Maité Blanchette Vézina, appuyée par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'autoriser les comptes à payer des TNO de la MRC de La Mitis tel qu'indiqué sur la liste des déboursés du mois de décembre 2020, chèque 20349, pour un total de 1 604.76 \$.

12. Adoption du règlement RÉG339-2020 établissant la répartition des quotes-parts et des services de la MRC pour l'année 2021

C.M. 20-12-259

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis doit adopter ses prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier au plus tard le quatrième mercredi du mois de novembre de chaque année (C.M. art. 148 et 975);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal de la province de Québec, la municipalité régionale de comté de La Mitis doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires, selon les compétences qu'elle exerce, en parties distinctes;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de la MRC sont réparties entre les municipalités qui doivent contribuer à leur paiement en fonction des critères que détermine le Conseil par règlement qui peut varier selon la nature des dépenses;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 205 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté contribue aux dépenses de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le mercredi 25 novembre 2020 et portant le numéro CM 20-11-229 et qu'il a été affiché, tel que requis.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Maité Blanchette Vézina, appuyée par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement portant le numéro RÉG339-2020 relatif à l'établissement des quotes-parts des municipalités de la MRC de La Mitis pour l'année 2021 tel que présenté.

13. Prévisions budgétaires des TNO 2021

13.1 Adoption des prévisions budgétaires 2021 des TNO de La Mitis

C.M. 20-12-260

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Mitis pour l'année 2021 comme suit :

Administration générale	294 578 \$
Sûreté du Québec	23 427 \$
Évaluation	7 554 \$

Service d'inspection	17 211 \$
Voirie	40 000 \$
Hygiène du milieu	2 186 \$
TOTAL :	384 956 \$

13.2 Adoption du règlement RÉG338-2020 de taxation pour l'année 2021 pour les TNO de La Mitis

C.M. 20-12-261

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le mercredi 25 novembre 2020, résolution portant le numéro CM-19-20-232.

Il est proposé par Mme Sonia Bérubé, appuyée par M. Jean-Pierre Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement portant le numéro RÉG338-2020 pourvoyant aux revenus et dépenses et à l'imposition d'une taxe foncière générale pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Mitis pour l'année 2021 tel que présenté.

14. Vente du bâtiment au 300, avenue du Sanatorium

M. Marcel Moreau fait le suivi concernant la vente du 300, avenue du Sanatorium.

C.M. 20-12-262

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité d'accepter de baisser le prix de vente à 395 000.00 \$ selon les recommandations du courtier immobilier afin de susciter plus d'intérêt des acheteurs.

15. Rapport d'optimisation en incendie

M. Éric Steingue dépose son rapport concernant l'étude d'optimisation des services incendie débutée en septembre 2019, présenté aux élus lors de la séance de travail du 18 novembre dernier.

Il est convenu que Monsieur Steingue fasse quelques corrections sur son document et le fasse parvenir à la MRC dès que possible.

D. DIVERS

a) Demandes de dons et commandites

C.M. 20-12-263

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations prioritaires de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a mis en place une politique de dons et commandites régissant les modalités d'attribution.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité d'adopter la demande telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Organismes demandeurs	Raison de la demande	Montant demandé	Montant recommandé
École du Mistral	Album des finissants	De 25 \$ à 200 \$	200 \$
La Maison des Tournesols	Installation d'une porte à ouverture automatique	Projet de 8 542\$ +tx	500 \$
Fondation de l'École du Mistral		Objectif de 20 000 \$, Paliers de -500\$ à 2500 \$ et +	500 \$
Carrefour Jeunesse Emploi	Séjour exploratoire virtuel	238.39 \$	238.39 \$

b) Confirmation de permanence de postes en développement

C.M. 20-12-264

CONSIDÉRANT QUE les lettres d'ententes viennent à terme le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les dossiers de stratégie jeunesse, MADA et immigration sont encore actifs;

CONSIDÉRANT QUE des employés à contrat sont déjà attirés à ces dossiers.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité de faire passer au statut permanent messieurs Renaud Bisson Dion et Simon Marier Bouchard en tant que conseiller en développement rural à partir du 1^{er} janvier 2021. Ils seront tous deux assignés à un horaire de 30 heures par semaine.

c) Confirmation de permanence de postes en génie municipal

C.M. 20-12-265

CONSIDÉRANT QUE ces techniciens ont passé leur période de probation avec succès;

CONSIDÉRANT QUE la préparation des projets de la saison 2021 doit continuer et que les rapports des projets 2020 doivent être terminés;

CONSIDÉRANT QUE ces employés ont les qualifications et les compétences nécessaires pour permettre d'avancer ces dits dossiers;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine saison s'annonce remplie et qu'une continuité des employés en poste est primordiale pour faciliter les projets.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. André Lechasseur, appuyé par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité de faire passer au statut permanent messieurs Grégory Ledeuil et Guillaume Poirier en tant que technicien en génie civil. Ils seront tous deux assignés à un horaire de 35 heures par semaine.

Un huis clos est demandé par Mme Maité Blanchette Vézina. Il est 19 h 58.

La levée du huis clos est demandée par Mme Maité Blanchette Vézina. Il est 20 h 21.

d) Suivi Signature innovation

C.M. 20-12-266

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signifié son intérêt pour le volet 3 du programme Fonds régions et ruralité, soit Signature innovation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires désire déposer le devis de projet afin de pouvoir se prévaloir le plus rapidement possible de l'enveloppe financière associé à ce programme.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Michel Côté et résolu à l'unanimité de former un comité de suivi du projet dont feront partie Mme Maité Blanchette-Vézina, Martin Reid et le préfet afin de préparer et déposer le plus rapidement possible le devis de projet Signature innovation.

E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. Fonds Régions et ruralité

16.1 Demande initiative régionale-Ado Mitis

C.M. 20-12-267

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations du plan stratégique de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la requête cadre avec les priorités identifiées au plan stratégique de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire soutenir ces initiatives en fonction de sa capacité financière.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Ghislain Michaud, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité :

- D'accorder un soutien financier de 2500.00 \$ à la réalisation du projet Ado-Mitis de la Maison des jeunes;
- Que le montant de 2500.00 \$ soit pris à même le fonds de développement du territoire dans le volet « Initiatives régionales ».

16.2 Demande de soutien au développement agroalimentaire

C.M. 20-12-268

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations prioritaires du PDZA de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE les montants demandés sont déjà prévus au budget;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a mis en place une politique de soutien au développement agroalimentaire régissant les modalités d'attribution;

CONSIDÉRANT QUE les projets proposés sont conformes à cette politique.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par Mme Maité Blanchette Vézina et résolu à l'unanimité d'adopter la demande telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Organismes demandeurs	Raison de la demande	Montant demandé	Montant recommandé
Centre régional d'établissement en agriculture du Bas-Saint-Laurent (CRÉA)	Demande de partenariat	Voir plan de visibilité	650\$

17. Projet éolien Lac Alfred

17.1 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet éolien du Lac Alfred.

18. Projet éolien La Mitis

18.1 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet éolien La Mitis.

19. Signature de l'entente Alliance

C.M. 20-12-269

CONSIDÉRANT QUE le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les huit MRC du Bas-Saint-Laurent et le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent ont signé en décembre 2018 l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2017-2023;

CONSIDÉRANT QUE le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent a été identifié comme fiduciaire et mandataire régional de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a accepté d'être fiduciaire local de l'Alliance pour la solidarité de son territoire par voie de résolution;

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance pour la solidarité du territoire de la MRC de La Mitis s'est dotée d'une gouvernance propre déposée à la séance du Conseil des maires du 11 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le leadership de l'Alliance pour la solidarité de la MRC de La Mitis est partagé par l'ensemble des membres du comité de coordination local de la MRC et que, en ce sens, le comité de coordination local est responsable de l'avancement des travaux de l'Alliance pour la solidarité sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des sommes locales du FQIS figure au Plan de travail de l'Alliance pour la solidarité du Bas-Saint-Laurent 2017-2023;

CONSIDÉRANT QU'une convention extraordinaire liée à l'Annexe COVID-19 au plan de travail a été signée entre la MRC et le CRD et qu'une partie des sommes disponibles au FQIS ont déjà été octroyées par la MRC et que les sommes non dépensées au 15 novembre 2020 seront réservées pour les travaux réguliers de l'Alliance locale tel qu'entendu dans la présente convention.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Reid, appuyé par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité :

- Que le Conseil de la MRC de La Mitis accepte la convention d'aide financière avec le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent pour soutenir la réalisation du Plan d'action de l'Alliance pour la solidarité 2019-2023 de la MRC de La Mitis;
- Que le directeur général, M. Marcel Moreau, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, ladite convention et tout autre document s'y rattachant.

20. Entente de développement culturel

20.1 Programme d'initiatives culturelles

C.M. 20-12-270

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés ont tous été analysés à partir de la grille d'analyse prévue à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les projets répondent aux critères d'admissibilité du programme Initiatives culturelles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité en sont venus à une recommandation unanime à déposer au Conseil des maires.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Sonia Bérubé, appuyée par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité d'appliquer les recommandations du comité d'analyse du programme Initiatives culturelles selon les modalités prévues.

Dossier	Projet	Promoteur	Conditionnel	Montant octroyé	Budget total du projet
PIC-2020-01	Préconcept d'une exposition permanente	Parc de la rivière Mitis	Oui	8000 \$	17688.75 \$
PIC-2020-02	Promenade	Club Musi'Art de Price	Non	6900 \$	12 070.00 \$
PIC-2020-03	Camera obscura : captures panoramiques	Les Amis des Jardins de Métis	Oui	10 000 \$	14 789.00 \$
Total				24 900 \$	44 547.75 \$

F. HYGIÈNE DU MILIEU

21. Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi concernant le projet de multiplateforme de gestion des matières résiduelles.

G. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.M. 20-12-271

Il est proposé par M. Michel Verreault de lever la séance du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 38.

Bruno Paradis
Préfet

Marcel Moreau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.